

Lunéville à Baccarat

SK

COMPTE RENDU
tenant lieu de procès-verbal
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 06 décembre 2023 A 20H30

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Jocelyne CAREL, Yvette COUDRAY, M. Laurent KUREK, Mme Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bruno MINUTIELLO, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Mmes Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, MM. Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Bernard GENAY, Mmes Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Michel BOESCH, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Valérie DIDIER, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Alexandra HUGO, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mmes Catherine LAURAIN, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSÉ, MM. Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mme Marie VIROUX, MM. Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Matthieu SIGIEL, Mme Ludivine GEANT, MM. Alain FORTIER, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Mmes Dominique ROBERT, Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Joël DONATIN, Dominique ALISON.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Didier COLIN, M. Martial BANNEROT (*pouvoir à Mme Sabrina VAUDEVILLE*), Christian GEX (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), Christine L'HUILLIER (*pouvoir à Jacques DEWAELE*), MM. Philippe SCHAEFFER (*pouvoir à M Bruno MINUTIELLO*), Michel GRAVIER (*pouvoir à M. Joël DONATIN*), Serge DESCLE (*pouvoir à M. Jacques PISTER*), Mme Adeline COIGNUS, M. Hervé BERTRAND, Mme Claude BAILLY (*pouvoir à M Christian FLAVENOT*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Stéphane DECUGIS (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), Virginie GENOT (*pouvoir à Mme Valérie DIDIER*), M. Etienne MAIRE (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*), Mme Colette MANSUY (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), M. Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mme Caroline THOMAS (*pouvoir à Mme Joëlle DI SANGRO*), MM. Gérard COINSMANN (*pouvoir à M. François GENAY*), Jean-Marie LARDIN (*remplacé par M. Dominique ALISON*), Ludwig MISCHLER (*pouvoir à M. Gérard RITZ*), Mme Audrey FINANCE, M. Jacques PISTER.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Thierry BIET, Mme Christelle VIVOT, MM. Jean-Luc DEMANGE, Dominique GEORGE.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Bruno MINUTIELLO, Président,

- 1- DÉLIBÉRATION N° 2023-221 - Désignation du secrétaire de séance**
A l'unanimité, désigne M. Alain FORTIER, secrétaire de séance.
- 2- DÉLIBÉRATION N° 2023-222 - Approbation du compte rendu du Conseil du 26 octobre 2023**
A l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil communautaire du 26 octobre 2023.
- 3- DÉLIBÉRATION N° 2023-223 – Finances - Décision modificative n°3 Budget Principal**
A l'unanimité, adopte la Décision Modificative n°3 du Budget Principal, exercice 2023 ci-dessous exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 66 – Charges financières			
66111	Intérêts emprunts	30 000,00	
Chapitre 65 – Charges			
6574	ESPACEO	-25 000,00	
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles			
678	Reversement acompte filet inflation	52 275,00	

Chapitre 68 - Amortissements et provisions			
6817	Provisions pour créances irrécouvrables (25% du montant)	9 000,00	
Chapitre 75 – Autres Produit de gestion			

SECTION D'INVESTISSEMENT

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 - Emprunt			
1641 / 16318	Emprunts à affecter aux budgets annexes		2 750 000,00
Chapitre 27 - Créance			
276348	Créances sur budgets annexes	2 750 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 750 000,00	2 750 000,00

TOTAL DECISION MODIFICATIVE		2 816 275,00	2 816 275,00
------------------------------------	--	---------------------	---------------------

4- DÉLIBÉRATION N° 2023-224 – FINANCES - Décisions modificatives Budgets Annexes

A l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget assainissement ci-dessous exposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011 – Charges à caractère général			
611	Sous-traitance générale	-26 660,00	
Chapitre 66 – Charges financières			
66111	Intérêts emprunts	19 100,00	
Chapitre 68 – amortissements et provisions			
6817	Provisions pour créances irrécouvrables (25% du montant)	7 560,00	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00

adopte la décision modificative n°3 du budget propreté ci-dessous exposée :

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 - Emprunt			
1687	Régularisation emprunts 2022		330 000,00
16318	Régularisation emprunts 2022	330 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		330 000,00	330 000,00

adopte la décision modificative n°2 du budget ZAC Trailor ci-dessous exposée :

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 16 - Emprunt			
168748	Régularisation emprunts 2022		340 000,00
16318	Régularisation emprunts 2022	340 000,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		340 000,00	340 000,00

5- DÉLIBÉRATION N° 2023-225 – Finances - Budget Principal - Admission en non-valeur

A l'unanimité, admet en non-valeur les créances de la liste n° 6653270332 pour un montant total de 24 236,87 € et s'engage à émettre un mandat sur la nature 6541 « Créances admises en non-valeur » du budget Principal d'un montant de 24 236,87 €

6- DÉLIBÉRATION N° 2023-226 – Finances – Créances éteintes

A l'unanimité, accepte l'effacement des dettes ci-annexées pour un montant total de 3 290,67 € par l'émission d'un mandat sur la nature 6542.

7- DÉLIBÉRATION N° 2023-227 – Finances – Budget assainissement – Admission en non-valeur

A l'unanimité, admet en non-valeur les créances selon le détail de la liste n° 6657260232 pour un montant total de 842,81 €, dont 76,62 € de TVA et s'engage à émettre un mandat sur la nature 6451 « Créances admises en non-valeur » du budget Assainissement d'un montant de 842,81 € TTC.

8- DÉLIBÉRATION N° 2023-228 – FINANCES – Nomenclature M57 – Durée d'amortissement

A l'unanimité, adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis, sauf pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur qui continueront de s'amortir au début de l'année suivante et fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme stipulé dans le tableau ci-dessus. Fixe à 1 500 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils auront été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition et précise que ces règles d'amortissement concernent les budgets gérés en M57 : budget Principal et budget ZAC Trailor.

9- DÉLIBÉRATION N° 2023-229 - Finances – Nomenclatures M4 et M49 – Durée d'amortissement

A l'unanimité, fixe les durées d'amortissement par nature de biens comme stipulé dans le tableau ci-dessous :

Article Immobilisation	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement M4	Durée d'amortissement M49
Immobilisations incorporelles			
201	Frais d'établissement	5 ans	5 ans
2031	Frais d'études (non suivis de travaux)	5 ans	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5 ans	5 ans
2051	Concessions et droits similaires	3 ans	3 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	2 ans	2 ans
Immobilisations corporelles			
212 / 2172	Agencements et aménagements de terrains	15 ans	15 ans
2131 / 2141 / 21731 / 21741	Constructions bâtiments	30 ans	/
21311 / 21411	Bâtiments d'exploitation	/	60 ans
21315 / 21415	Bâtiments administratifs	/	30 ans
2135 / 2145 / 21735 / 21745	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15 ans	15 ans
2138 / 2148 / 21738 / 21748	Autres constructions	20 ans	20 ans
2151 / 21751	Installations complexes spécialisées	15 ans	15 ans
21531 / 217531	Réseaux d'assainissement	/	60 ans
2154 / 21754	Matériels industriels	8 ans	8 ans
2155 / 21755	Outillages industriels	8 ans	8 ans
21562 / 217562	Matériels spécifiques d'exploitation service assainissement	/	8 ans
2157 / 21757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	8 ans	8 ans
2158 / 21758	Autres installations, matériels et outillages techniques	8 ans	8 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans	15 ans
2182 / 21782	Matériels de transports – véhicules légers	5 ans	5 ans
2182 / 21782	Matériels de transports – Véhicules de plus de 3,5 tonnes	8 ans	8 ans
2183 / 21783	Matériels de bureau et informatique	4 ans	4 ans
2184 / 21784	Mobiliers	10 ans	10 ans
2188/ 21788	Autres immobilisations corporelles	10 ans	10 ans

de 1500 € le seuil des biens de valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué sur une durée d'un an et précise que ces règles d'amortissement concernent les budgets gérés en M4 et M49 : budget annexe Assainissement et budget annexe Propreté.

10- DÉLIBÉRATION N° 2023-230 – Finances – Tarifs publics 2024

A l'unanimité, fixe les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024, comme suit :

SERVICE ASSAINISSEMENT

	MONTANT HT 2024
SPANC - Contrôle de conception et d'implantation	93,40 €
SPANC - Contrôle de bonne exécution	87,55 €
SPANC – Contrôle initial de l'existant	99,20 €
SPANC – Contrôle périodique de bon fonctionnement	93,40 €
SPANC – Contre visite	45,80 €
Prélèvement ponctuel ou annuel en sortie de branchement	40,90 € + frais de prélèvement et d'analyse

SPANC - Diagnostic assainissement dans le cadre d'une vente immobilière ou à la demande du pétitionnaire		
	Rapport fourni dans un délai maximum de 3 semaines à partir du retour du formulaire signé sous réserve d'une date d'intervention terrain dans les 10 jours maximum après le retour du formulaire	Rapport fourni dans un délai maximum de 5 semaines à partir du retour du formulaire signé.
	2024	2024
Maison d'habitation individuelle	286,00 € HT	171,60 € HT
Appartement	286,00 € HT	171,60 € HT
Immeuble d'habitation	286,00 € HT	171,60 € HT
Entreprise et autre	343,20 € HT	205,90 € HT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Diagnostic assainissement dans le cadre d'une vente immobilière ou à la demande du pétitionnaire		
	Rapport fourni dans un délai maximum de 3 semaines à partir du retour du formulaire signé sous réserve d'une date d'intervention terrain dans les 10 jours maximum après le retour du formulaire	Rapport fourni dans un délai maximum de 5 semaines à partir du retour du formulaire signé.
	2024	2024
Maison d'habitation individuelle	206,00 € HT	103,00 € HT
Appartement	206,00 € HT	103,00 € HT
Immeuble d'habitation	206,00 € HT	103,00 € HT
Entreprise et autre	286,00 € HT	206,00 € HT

INSPECTION VIDEO	MONTANT HT	
	FORFAIT DEMI-JOURNEE 2024	AU METRE LINEAIRE 2024
Du lundi au vendredi de 8h à 17h	163,30 €	3,10 €

Interventions du camion hydrocureur dans les bâtiments communaux (domaine public) des communes membres de la CCTLB	MONTANT HT	
	FORFAIT DEPLACEMENT PAR	PAR DEMI-HEURE

	JOUR	
	2024	2024
Du lundi au vendredi de 8h à 17h	140,00 €	54,90 €

<i>Interventions du camion hydrocureur dans les bâtiments privés sur le territoire de la CCTLB</i>	MONTANT HT		
	Pompage Fosse septique 5m ³ maximum	Par m3 supplémentaire	Débouchage
Du lundi au vendredi de 8 h à 17 h	832,00 €	104,00 €	624,00 €

AUTRES TARIFS SERVICE ASSAINISSEMENT	MONTANT HT	
	TARIF HORAIRE 2024	TARIF 1/2 JOURNEE 2024
FEUX TRICOLORES	5,60 €	43,50 €
GROUPE ELECTROGENE 6kw	8,95 €	30,70 €
MARTEAU PNEUMATIQUE WACKER	7,10 €	25,00 €
PLAQUE VIBRANTE	7,10 €	25,00 €
POMPE IMMERGEE MONO 15 m ³ / h	6,05 €	22,05 €
POMPE IMMERGEE TRI 60 m ³ / h	7,60 €	29,25 €
POMPE THERMIQUE 60 m3 / h	7,60 €	29,25 €
POMPE VIDE CAVES	6,05 €	22,05 €
TRONCONNEUSE BETON SCIE DIAM 7 TRE 300	7,60 €	29,20 €

SERVICES GENERAUX

PRESTATIONS POUR LES COMMUNES DE LA CCTLB SUR LEURS DOMAINES PUBLICS OU PRIVES	MONTANT TTC 2024
POLE LAVOISIER - TONTE - Le m ²	0.045 €
POLE LAVOISIER - DENEIGEMENT - Le m ²	0.035 €

LOCATION SALLE CENTRE ADMINISTRATIF	MONTANT TTC	
	DEMI-JOURNEE 2024	JOURNEE 2024
SALLE REZ-DE-CHAUSSEE	35,40 €	70,70 €
SALLE REUNION 2EME ETAGE	53,00 €	106,10 €

MEDIATHEQUE DE L'ORANGERIE ET DE BACCARAT

L'accès à la Médiathèque est gratuit pour les habitants de la CCTLB, les agents de la CCTLB et les étudiants d'un établissement situé sur le territoire de la CCTLB

Abonnement annuel pour les adhérents hors CCTLB :

- Jeunes (- 18 ans) Gratuit
- Adultes 23,50 €
- Professionnels 23,00 € soit une carte par enseignant

Abonnement temporaire pour les adhérents hors CCTLB (durée de 3 mois) :

- Jeunes (-18 ans) Gratuit
- Adultes 12,00 €

Location salle de l'Orangerie (le lundi ou en soirée) : En journée : 117,00€
 En soirée : 140,00 €

Location salle de Baccarat (capacités 35 personnes) : En journée : 83,00 €
 En soirée : 123,00 €

Autres tarifs :

- Tarif de remboursement des documents :
 - ⇒ prix d'achat en cours du document
 - ⇒ sauf DVD : 30 €
- Tarif de remboursement d'un instrument de musique : prix à la date de son remplacement
- Tarif de remboursement de réparation lié à la dégradation d'un instrument de musique : prix selon devis établi par le fournisseur
- Tarif de remboursement de matériel numérique : prix à la date de son remplacement
- Sacs : 5,80 €
- Cartes adhérents : 2,40 €
- Photocopies / Impressions Noir et Blanc A4 0,30 €
- Photocopies / Impressions Noir et Blanc A3 0,60 €
- Photocopies / Impressions Couleur A4 0,40 €
- Photocopies / Impressions Couleur A3 0,80 €
- Photocopies / Impressions recto-verso tarif doublé

Impression 3D 0,10 € le gramme

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

	2024
Droit de stationnement de 1 à 60 jours (par jour et par emplacement de 2 caravanes)	5,90 €
Droit de stationnement de plus de 60 jours (par jour et par emplacement de 2 caravanes)	7.60 €
Eau (par m ³)	5,35 €
Electricité (par Kwh)	0.46 €
Caution	170.00 €

CAMPING DES BOSQUETS

MOBIL HOMES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT.	OCT.
Location semaine	230 €	263 €	447 €	458 €	458 €	263 €	230 €
Nuitée (hors WE) (minimum 2)	48 €	57 €	77 €	77 €	77 €	57 €	48 €
WE (vendredi soir – samedi et dimanche soir)	143 €	175 €	210 €	233 €	233 €	175 €	143 €

Forfait pour le ménage de fin de séjour : 37 €

Réservation : Arrhes équivalent à 30% du montant de la location (chèque encaissé et montant conservé en cas d'annulation du fait du client).

Caution 240 € pour la bonne tenue du mobil home et le badge (chèque non encaissé renvoyé par courrier au plus tard 8 jours après le départ).

Matériel détérioré ou disparu suite état des lieux : valeur remplacement sur inventaire actualisé par année (ci-joint annexe)

Tarifs CAMPING-CAR PARK (à titre d'information)

Tarifs TTC (hors taxe de séjour)

Haute saison : 14,00 €

Basse saison : 11,50 €

Tarif campeur sans véhicule :
 7 €/24h (hors taxe de séjour)

ANIMATIONS TOURISTIQUES

VISITES TOURISTIQUES (prix par personne)	MONTANT TTC
	2024
Visites thématiques ou commentées en français – Durée 1 h Plus de 12 ans	5,10 €
Moins de 12 ans	Gratuit
Visites thématiques ou commentées en allemand / anglais – Durée 1 h Plus de 12 ans	6,20 €
Moins de 12 ans	Gratuit
Groupes constitués de scolaire / jeune public Visite en français – CCTLB Visite en français – Extérieur CCTLB Visite en langues étrangères	Gratuit 2,30

ESPACE MUSEAL CHAUBET / SITE DU LEOMONT

Reconduction sur 2024 de la gratuité pour l'entrée de l'Espace muséal pour les visites individuelles

MUSEE DES SOURCES D'HERCULE A DENEUVRE

ENTREES	2024
Plein tarif	4,20 €
Tarif réduit	2,40 €
Tarif scolaire	1,90 €
Circuit des remparts adultes	2,40 €
Circuit des remparts scolaires	1,30 €
Muséum Pass Musées Plein	123,00 €
Muséum Pass Musées Réduit	113,00 €

BOUTIQUES	2024
Hercule Salutaris	20,50 €
Revue de l'Est	4,70 €
Guide musée	3,10 €
Imagerie Les Gaulois	8,10 €
Imagerie Les Romains	8,10 €
Imagerie Archéologie	8,10 €
Encyclopédie Junior La Mythologie	10,50 €
Rome et les gladiateurs	10,00 €
Contes et Légendes - Les douze travaux d'Hercule - La Mythologie Grecque - Les Héros de la Rome Antiques - Les Héros de la Mythologie	8,10 €
Hercule attention travaux !	6,10 €
Les douze travaux d'Hercule	5,00 €
Les Gaulois, fiers ennemis de Rome	20,00 €
Les Gaulois – Jeunesse n°4	3,10 €
Les Romains – Jeunesse n° 5	3,10 €
MEMO - Mythologie Greco-romaine - L'art Gaulois	2,90 €
Archéologie mode d'emploi	8,30 €
Carte postale	0,60 €
Carte postale Orgue	0,90 €
Jeu de cartes Lorraine	5,10 €
Jeu de 7 familles « l'Antiquité »	7,00 €
Monnaie de Paris	2,00 €

BOUTIQUE TOURISTIQUE

2024

Catalogue Exposition de la Préfiguration du Musée du Flacon et du Parfum à Baccarat	29.00 €
Bijou pendentif « Tortue »	75.00 €
Catalogue Exposition Epure ou l'Histoire Blanche d'une Renaissance des Manufactures Royales de Lunéville Saint-Clément	20.00 €
Affiche Exposition Epure	5.00 €
Médaille en faïence Chérubin	20.00 €
Médaille en faïence Louis XV	10.00 €
Catalogue Emilie du Châtelet	20.00 €
Affiches Emilie du Châtelet	2.00 €
Livre Issé	5.00 €

**TARIFS INVENTAIRE
CAMPING COMMUNAUTAIRE DES BOSQUETS - 2024**

VAISSELLE

Assiette plate	1,10 €	Plat four	17 €	Grande cuillère	2,20 €
Assiette creuse	1,10 €	Casserole	14 à 16 €	Spatule Téflon	2,20 €
Assiette à dessert	1,10 €	Couvercle	4,40/ 5,50 €	Couverts à salade	4,40 €
Verre à eau	1,10 €	Faitout	22 €	Couteau à pain	8,70 €
Grand verre	2,20 €	Poêle	22 €	Éplucheur	3,80 €
Bol	2,20 €	Fourchette	0,70 €	Couteau office	4,40 €
Tasse	2,20 €	Cuillère	0,70 €	Spatule en bois	1,70 €
Coquetier	1,10 €	Cuillère à café	0,45 €	Cuillère en bois	1,10€
Carafe eau	3,30 €	Couteau	1,70 €	Ouvre boîte	2,20 €
Saladier	4,40 / 6,60 €	Louche	2,20 €	Tire-bouchon à levier	2,20 €
Plat inox	6,60 €	Écumoire	2,20 €	Clé boîte à sardine	2,20 €
Plat creux	7,65 €	Fourchette à viande	3,30 €	Boîte plastique	1,70 €
Râpe à fromage	3,30 €	Beurrer	3,30 €	Dessous de plat	2,20 €
Gobelet gradué plastique	3,30 €	Essoreuse à salade	11,00 €	Cendrier	2,20 €
Planche à découper	3,30 €	Plateau	11,00 €	Cuvette	4,40 €
Range couvert	3,30 €	Égouttoir à légumes	2,20 €	Cafetière	27,50 €
Cintre	2,20 €	Couteau à viande	11,00 €		

ENTRETIEN

Pelle et balayette	3,30 €	Balai nylon	5,50 €	Balai brosse	5,50 €
Manche à balai	2,80 €	Serpillère	3,30 €	Seau	3,30 €
Poubelle	16,60 €	Brosse-récipient WC	4,40 €		

MOBILIER

Four micro-onde	77 €	Réfrigérateur	170 €	Table de jardin	177 €
Chaise de jardin	22 €	Chaise pliante bois	22 €	Pied parasol	30 €
Plaque à gaz ou électrique	170 €	Séchoir à linge	27 €	Parasol	33 €

LINGE

Oreiller	12 €	Couverture polaire 2 personnes	44 €	Couverture polaire 1 personne	35 €
Couette 1 personne	48 €	Couette 2 personnes	78 €		

AUTRE MATERIEL

Sur devis, valeur de remplacement

A la majorité, (Contre : Mme Catherine PAILLARD, MM. Frédéric BREGEARD, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Jonathan HAUVILLER, Ludovic CHAUMET, Christian FLAVENOT, Mmes Claude BAILLY, Valérie DIDIER, Virginie GENOT, M. Gérard BARDOT, Abstentions : Madame Catherine LAURAIN, MM. Stéphane DECUGIS, François FRASNIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX), fixe le tarif 2024 de la redevance assainissement à l'ensemble des communes situées sur le territoire de la CCTLB et disposant d'un système d'assainissement collectif comme suit :

une part fixe d'un montant de 40 € HT par compteur d'eau

une part variable d'un montant de 2,455 € HT par m³ d'eau potable consommé

Décide d'instaurer une majoration de 400 % de la redevance assainissement, ramenant la part fixe à 200 € HT et la part variable de la redevance assainissement au tarif de 12,275 € HT par m³, en cas de non-respect du propriétaire aux obligations prévues aux articles L.1331-1 à L. 1331-7-1 et si dans un délai de 12 mois à compter de la notification de la pénalité les travaux nécessaires ne sont pas réalisés.

12- DÉLIBÉRATION N° 2023-232 – Finances / Assainissement : Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (FPAC) 2024

A l'unanimité, fixe les tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à compter du 1^{er} janvier 2024 selon le tableau ci-dessous :

TARIF – m ² de surface plancher créée		
DESTINATIONS	Année 2024	Année 2023
IMMEUBLE D'HABITATION INDIVIDUEL	26,00 €	25,85 €
IMMEUBLE D'HABITATION COLLECTIF	22,00 €	21,45 €
IMMEUBLE D'HABITATION APPARTENANT A DES BAILLEURS SOCIAUX (dont les conditions d'attribution des logements réalisés selon l'article L441 et suivants du Code de la construction et de l'Habitat)	15,00 €	14,85 €
SERVICE PUBLIC OU D'INTERET COLLECTIF	10,50 €	10,10 €
HEBERGEMENT HOTELIER	11,00 €	10,70 €
BUREAU	11,00 €	10,70 €
COMMERCE	11,00 €	10,70 €
ARTISANAT	10,50 €	10,10 €
INDUSTRIE / ENTREPOT	4,50 €	4,50 €
EXPLOITATION AGRICOLE OU FORESTIERE	5,50 €	6,20 €

13- DÉLIBÉRATION N° 2023-233 – Administration Générale : Représentants à la SAPL Grand Nancy Habitat

A l'unanimité, désigne M. Christian GEX comme représentant à l'Assemblée Spéciale de la SAPL Grand Nancy Habitat

14- DÉLIBÉRATION N° 2023-234 – Administration Générale – Désignation d'un référent déontologue pour les élus des collectivités et établissements publics

A l'unanimité, nomme Monsieur Daniel GILTARD, membre honoraire du Conseil d'Etat, en qualité de référent déontologue pour les élus de la collectivité jusqu'au 31 mai 2026 ; prévoit le remboursement de ses frais de transport et d'hébergement aux conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale. Autorise le Président à signer la convention avec le centre de gestion pour faciliter la saisine par les élus de leur référent déontologue et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024 et suivants.

15- DÉLIBÉRATION N° 2023-235 – Economie – Création de la S.A.E.M.L Nancy Sud Lorraine Énergies

A la majorité (Contre : M. Pascal L'HUILLIER - Ne prend pas part au vote : M. Thibault VALOIS), Approuve la création d'une société d'économie mixte locale (S.A.E.M.L) dénommée « NANCY SUD LORRAINE ENERGIES » ; approuve les projets de statuts et de pacte d'actionnaires de la S.A.E.M.L « NANCY SUD LORRAINE ENERGIES » qui lui ont été soumis et joints en annexe à la présente délibération, autorise Monsieur le Président à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la S.A.E.M.L «NANCY SUD LORRAINE ENERGIES», ainsi qu'à accomplir toutes les formalités nécessaires à la création de la société, y compris celles de réaliser au nom et pour le compte de la société en formation. Souscrit une prise de participation au capital de ladite S.A.E.M.L de 100 000 euros, correspondant à 1 000 actions de 100 euros chacune ; approuve le versement de 50 000 euros, correspondant à la libération de la moitié des apports de la collectivité au capital social à la constitution de la société et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif *Principal* 2024, nature 266. Désigne M. Bruno MINUTIELLO afin d'assurer la représentation de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au sein de l'assemblée spéciale de la S.A.E.M.L « NANCY SUD LORRAINE ENERGIES » avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, pour la durée de son mandat électif ; étant précisé que le représentant à l'assemblée spéciale exercera ses fonctions à titre gratuit.

16- DÉLIBÉRATION N° 2023-236 – ÉCONOMIE – Acquisition d'un ensemble foncier appartenant à l'Établissement Public Foncier du Grand Est sur le site des Mossus

A l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte d'acquisition de la première tranche de l'ensemble foncier appartenant à l'EPFGE sur le site des « Mossus », totalisant une superficie de **104 830 m²**, pour un montant de **514 917,04 € TTC** (478 931,68 € HT). Acte le principe d'acquisition de la deuxième tranche de ce même ensemble immobilier, pour une superficie de **84 262 m²**, et fera l'objet d'une prochaine délibération courant 2024 concernant l'accord sur son prix de vente. Cet ensemble immobilier fera l'objet d'un compromis de vente signé en même temps que l'acquisition de la première tranche. S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif Principal 2024 pour la tranche 1 et au budget primitif Principal 2025 pour la tranche 2.

17- DÉLIBÉRATION N° 2023-237 – Economie – Ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2024

A la majorité (*Contre : Mmes Sabrina VAUDEVILLE, Colette MANSUY*), rend un avis favorable à la commune de Lunéville pour l'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2024, aux dates suivantes : 07 janvier, 30 juin, 25 août, 1er septembre, 24 novembre, 1er décembre, 08 décembre, 15 décembre, 22 décembre et 29 décembre 2024. Rend un avis favorable à la commune de Moncel-lès-Lunéville pour l'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2024 aux dates suivantes : 07 janvier, 31 mars, 19 mai, 26 mai, 16 juin, 30 juin, 14 juillet, 1er décembre, 08 décembre, 15 décembre 2024, 22 décembre 2024 et 29 décembre 2024. Rend un avis favorable à la commune de Vitrimont pour l'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2024 aux dates suivantes : 14 janvier, 28 janvier, 23 juin, 30 juin, 07 juillet, 22 septembre, 29 septembre, 13 octobre, 27 octobre, 17 novembre, 24 novembre et 1^{er} décembre 2024.

18- DÉLIBÉRATION N° 2023-238 – HABITAT – Contrat de prestation intégrée avec la SAPL Grand Nancy Habitat pour et l'accompagnement des propriétaires et l'accompagnement technique au suivi-animation de l'OPAH-RU de Baccarat

A l'unanimité, approuve le projet de contrat de prestation intégré ci-annexé avec la SAPL Grand Nancy Habitat, pour une mission d'accompagnement technique au suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouveau Urbain de Baccarat et d'accompagnement des propriétaires à compter de la signature de la convention de l'opération ; autorise le Président à signer le présent contrat avec la SAPL Grand Nancy Habitat conformément à la proposition de contrat de prestation intégré et précise que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2023 enveloppe 8684.

19- DÉLIBÉRATION N° 2023-239 – Assainissement – Régularisation de servitudes de tréfonds sur la commune de Lachapelle

A l'unanimité, autorise le Président à signer les actes établissant les servitudes de tréfonds pour la parcelle sise sur la commune de Lachapelle, comme listée ci-dessous :

Commune	Section	Parcelle	Adresse du terrain	Nom prénom Propriétaire	Adresse propriétaire
Lachapelle	ZB	3	20 rue du Baccarat	M EBERLE Bryan	2 rue Pasteur 54300 CROISMARE

Autorise le Président à verser les indemnités correspondantes selon les montants sus mentionnés et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget assainissement 2023, nature 658.

20- DÉLIBÉRATION N° 2023-240 – Assainissement - Convention bipartite DALKIA / CCTLB pour le passage du réseau chaleur en partie haute d'un réseau d'assainissement au niveau du n°35 rue d'Alsace à Lunéville

A l'unanimité, autorise le Président à signer la convention entre DALKIA et la CCTLB.

21- DÉLIBÉRATION N° 2023-241 – Urbanisme - Définition des modalités de collaboration entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et ses 43 communes membres pour la révision de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUi-H)

A l'unanimité, arrête, ainsi que cela est exposé ci-dessous, les modalités de collaboration entre la CCTLB et ses communes membres en vue de la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) :

Organisation décisionnelle

La gouvernance du dispositif sera régie par les organes suivants :

- **Le Comité de pilotage**, organe de travail pour la construction du projet.

Composé du Président et des 43 Maires, il arbitre et définit les objectifs et les orientations au cours des différentes étapes du PLUi qui lui sont proposés par le comité technique restreint. Ces derniers sont ensuite validés par le Conseil communautaire.

Il est chargé de relayer l'information auprès de toutes les communes. Ce comité de pilotage peut être élargi, si nécessaire, aux partenaires et personnes publiques qui seront alors associés selon les thématiques abordées. Les Maires peuvent y être représentés par un des membres de leur conseil municipal.

- **Le Conseil communautaire**

Il est composé de l'ensemble des délégués communautaires des communes membres de la CCTLB.

A l'unanimité, approuve la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols et autorise Monsieur le Président à signer tout document en lien avec ce dossier.

24- DÉLIBÉRATION N° 2023-244 – Aménagement du Territoire – Compte Rendu d'Activités de l'Établissement Public Foncier du Grand Est

Prend acte du contenu de l'édition 2023 du compte rendu d'activités de l'Établissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) sur le territoire de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et autorise le Président à signer le compte rendu d'activités édition 2023 de l'EPFGE.

25- DÉLIBÉRATION N° 2023-245 – Marchés Publics - Insertion – Convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi du Grand Nancy et la Ville de Lunéville pour le suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics

A l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat relative au suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics avec la Ville de Lunéville et la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, qui engage la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, précise que le montant annuel versé par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à la Maison de l'Emploi du Grand Nancy est de 4 600 euros et s'engage à inscrire les crédits au budget Primitif Principal 2024 et suivants.

26- DÉLIBÉRATION N° 2023-246 – Propreté - Convention avec l'Eco-organisme Eco TLC – Refashion pour la collecte du textile, du linge de maison et de la chaussure

A l'unanimité, autorise le Président à signer la convention ci-jointe avec l'Eco-organisme Eco TLC Refashion, pour la collecte du textile, du linge de maison et de la chaussure.

27- DÉLIBÉRATION N° 2023-247 – Propreté - Convention avec l'Eco-organisme ECOLOGIC pour la collecte des articles de sports et loisirs de plein air et pour la collecte des articles de bricolage et de jardins – catégorie thermique

A l'unanimité, autorise le Président à signer la convention avec l'Eco-organisme ECOLOGIC pour la filière REP dite ASL – Articles de Sports et Loisirs de plein air. Autorise le Président à signer avec l'Eco-organisme ECOLOGIC pour la filière REP dite ABJ th – Articles de bricolage et jardin – catégorie thermique et précise que ces conventions prendront fin le 31 décembre 2027.

28- DÉLIBÉRATION N° 2023-248 – Equipements sportifs – Utilisation du Centre Aqualun' – Police Nationale et Gendarmerie Nationale

A la majorité (*Contre : M. Laurent KUREK*), autorise le président à signer les conventions pour l'utilisation du bassin du centre Aqualun' avec le Commissariat de Police de Lunéville et la Brigade de Gendarmerie de Lunéville et valide l'achat de 400 entrées à la piscine Aqualun' pour le Commissariat de Police Nationale de Lunéville et de 600 entrées pour la Gendarmerie de Lunéville pour les années 2024, 2025 et 2026.

29- DÉLIBÉRATION N° 2023-249 – Equipements sportifs – Mise à disposition de la carrière équestre communautaire

A l'unanimité, (*M. Pascal L'Huillier ne prend pas part au vote*), autorise le président à signer la convention pour la mise à disposition de la carrière communautaire par l'Association La Galopade.

30- DÉLIBÉRATION N° 2023-250 – GeMAPI - Demande de subvention pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un programme de gestion et d'aménagements de La Mortagne

A l'unanimité, autorise le Président à solliciter une subvention au taux le plus haut auprès de tous les financeurs potentiels, pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation d'un programme de gestion et d'aménagements de *La Mortagne*, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Grand Est.

31- DÉLIBÉRATION N° 2023-251 – Environnement - Convention de partenariat entre l'Association départementale des gardes-pêche de Meurthe-et-Moselle et la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat

A l'unanimité, approuve la convention de partenariat, entre la CCTLB et l'Association Départementale des Gardes-Pêche, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction et autorise le Président à la signer, autorise le Président à mettre en œuvre les formalités administratives liées au commissionnement et à l'assermentation de gardes particuliers et s'engage à inscrire les crédits nécessaires concernant la subvention forfaitaire d'un montant de 500 € au budget principal, nature 6574, 2024 et suivants.

32- DÉLIBÉRATION N° 2023-252 – Lecture publique – Convention Ecole de Musique de Lunéville

A l'unanimité, approuve la convention avec l'Ecole de Musique de Lunéville proposée en annexe et autorise le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document se rapportant à son contenu.

33- DÉLIBÉRATION N° 2023-253 – Ressources Humaines – Rapport Social Unique au 31 décembre 2022

Prend acte du Rapport Social Unique de la collectivité au 31 décembre 2022.

34- DÉLIBÉRATION N° 2023-254 – Ressources Humaines – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

A l'unanimité, approuve la suppression de deux postes de rédacteurs territoriaux à temps complet, la suppression d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet, la suppression d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe à temps complet, la suppression de trois postes d'adjoints

territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe à temps complet, la suppression d'un poste d'adjoint territorial à temps complet, la suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet, la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, la suppression de deux postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe à temps complet, la création d'un poste d'ingénieur territorial à temps non complet (17 heures 30), la création deux postes d'adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2^{ème} classe à temps complet, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

35- DÉLIBÉRATION N° 2023-255 – Ressources Humaines – Modification de la valeur journalière d'un titre restaurant

A l'unanimité, acte la modification de la valeur journalière du titre restaurant à 5,20 € par jour travaillé à compter du 1^{er} janvier 2024, autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire et inscrit les dépenses nécessaires au Budget Principal, assainissement et propreté de l'exercice 2024 et suivants.

36- DÉLIBÉRATION N° 2023-256 – Ressources Humaines – Actualisation du règlement intérieur de la collectivité

A l'unanimité, acte dans le règlement intérieur l'abandon de la récupération d'un temps libre ou d'un temps partiel tombant un jour férié conformément au rappel au droit de la CRC, approuve l'instauration dans le règlement intérieur d'une autorisation d'absence pour l'agent public, (conjoint / pacsé ou marié) de la femme bénéficiant d'une PMA, afin d'assister à trois au plus de ces actes médicaux obligatoires, acte l'intégration d'un jour d'autorisation d'absence pour mariage d'un père, d'une mère, d'un frère ou d'une sœur, à prendre le jour ouvré précédant ou suivant la cérémonie (autorisation octroyée en fonction des nécessités de service sur justificatif). Approuve l'ajout d'un jour de déménagement par an (pièces justificatives : tout document attestant l'existence d'un déménagement : exemple : devis du déménagement, copie du contrat de location, bail, facture électricité mentionnant la nouvelle adresse...) et autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40

Fait à Azerailles le 06 décembre 2023

Le Secrétaire de séance,
Alain FORTIER



Le Président,
Bruno MINUTIELLO.

